

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2024**

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

RAPPORTEUR : Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux l'articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2024-06	16/04/2024	Choix du prestataire portant sur la création d'un mûr de soutènement sur la commune de Boyeux St Jérôme Hameau de Poncieux	(marché sans publicité ni mise en concurrence) Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 15 avril 2024, fin : 15 juin 2024. Entreprises consultées : - SAS GALLE BATIMENT - SAS J. MENAND - SARL Louis PETTINI L'analyse des offres s'est faite sur le prix des prestations. L'offre de PETTINI TP a été retenue pour un montant de 89 990€ HT, soit 107 988€ TTC.
D-2024-07	16/04/2024	Convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par La route Verte	L'opérateur La Roue Verte a été désigné pour poursuivre le fonctionnement du service, dont l'une des caractéristiques est le versement d'un incitatif financier aux conducteurs des lignes. La présente convention vise à organiser les modalités du versement de cette incitation, plafonnée à 2 € par trajet conducteur et dans la limite de deux trajets quotidiens. L'enveloppe globale allouée par la Communauté de Communes à cette convention est fixée à 6 000 €. Cette convention entre en vigueur à compter du 01/05/2024 jusqu'au 31/12/2024.
D-2024-08	03/05/2024	Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Comité départemental de randonnée pédestre	permet de revaloriser l'indemnité kilométrique à 14€ / km, afin de reconnaître pleinement l'implication des clubs et le travail mené sur le territoire. Cela s'accompagne d'une mise à jour des itinéraires inscrits au PDIPR, avec une réduction du nombre de kilomètres à entretenir pour une enveloppe annuelle de 3 500 €.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2024**

D-2024-09	28/05/2024	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de moyens CCRAPC et GIP	Actuellement, le montant annuel de la subvention est arrêté par avenant et décision du Président. A compter de 2025, il sera arrêté via un état récapitulatif détaillant les éléments constitutifs de la subvention.
D-2024-10	28/05/2024	Convention avec l'ADIA pour des études de faisabilité schéma directeur cyclable	Dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur des itinéraires cyclables l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain a été sollicitée en vue d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le montant total des prestations s'élève à 4 500 € HT.
D-2024-11	28/05/2024	Demande de subvention pour le renouvellement annuel de la signalétique PDIPR 2024	La dépense envisagée pour l'année 2024 est estimée à 1 663 € HT. Par son Plan Sports de Nature, le Département de l'Ain accompagne les EPCI dans le financement de ces investissements en signalétique, avec une prise en charge potentielle de 50% des coûts HT. La présente décision vise ainsi à solliciter une subvention d'un montant de 831,5 €.
B-2024-02	24/05/2024	Modification tableau des emplois - création poste ménage LPL + modification cadre d'emploi du poste n°19	Création d'un poste d'agent d'entretien 13h hebdo : 10h pour Les P'tits Loups (soit 2h/jour de 17h30 à 19h30) et 3h hebdo pour le RPE. Modification du poste n°19 : Ouverture du poste au cadre d'emploi des agents de maîtrise en plus de technicien et adjoints technique.